



Procès-Verbal Assemblée Générale 2016

19 mars 2016 – Salle Georges Brassens, Longjumeau

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale Libre de la Résidence du Bief a été convoquée le samedi 19 mars 2016 à 14h30 à la salle BRASSENS à LONGJUMEAU.

Sur 180 propriétaires :

- 68 propriétaires sont présents
- 41 propriétaires sont représentés valablement
- 71 propriétaires absents et non représentés

Sont absents ou non-représentés à l'ouverture de séance :

Square Francis Poulenc

Aube, Bonnin, Pasero, Daviet / Dalle, Regnier, Da Cuhna Rodriguez, Dederen / Pedebos, Guguiou, Rigout Rhali, Collon, Strunk, Lavergne/ Servieres, Roussel, Caussignac, Cartagena, Vasseur P,

Square Eric Satie

Lacour / Kodyra, Bocci, Rivet.

Square Paul Dukas

Terroni / Gutard, Foulard, Thibault, Cruson, Cipriani.

Square Maurice Ravel

Puigserver, Temprano / Mathivas, Ameuil, Simon, Vasseur C.

Square Henri Duparc

Cornec, Attal, Chekhab, Forichon / Helbert, Cocot / Tenetri, Dujardin, Vincenti / Ramirez, Khirat, Delaval, Daladoire, Hulot, Paul.

Square Vincent D'Indy

Nichele, Finociety, Houdayer, Habbani, Lopez, Vincent, Allou, Blohin, Diabate, Calteau / L'Henaff, Oubellil, Nicolle, Nozieres S, Mariot.

Square Faure

Coussy / Criaud, Masson, Gomis / Tchialla, Britos de Barroa, Lawson / Hubert, Berquier, Martinangeli, Pacheco / Groussin, Martninez / Rey, Wietrich, Rougier, Lebigre, Horiot, Chopin / Ferrier, Nashashibi, Carlejo / Oudin.

Pouvoirs non-valables

Le quorum étant atteint, 68 présents + 41 représentés, soit 109 la séance débute à 15h05.

1°) Désignation du Président de séance (vote).

Le Conseil propose la candidature de M. LE THIEC.

A 15h06, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote.

	Présents	Pouvoirs	Total
Votants	68	41	109
Contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0
Pour	68	41	109

M. LE THIEC est nommé Président de séance à l'unanimité.

2°) Rapport du Président de l'ASLRB (J L FRAN CART)

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à tous et merci à vous qui avez décidé de participer à cette Assemblée Générale.

Pour rappel, je suis président de l'ASLRB depuis novembre 2013 et pour la troisième année, je vais vous rendre compte du travail effectué par l'ensemble du conseil syndical.

Je ne me limiterai pas au bilan 2015, je vous informerai également sur ce qui a été important depuis le début 2016.

2.1 Le Bilan

Ce qui a été prévu dans le budget a été respecté, les chiffres vous seront présentés par notre trésorier au point 3 de notre AG.

Courant octobre, nous avons de nouveau subi le cambriolage du local ASLRB : les serrures ont été fracturées et l'ensemble du petit matériel estimé à 6 595 Euros a été volé. Nous avons dû faire refaire le système de fermeture par la mise en place d'une serrure de type trois points de sûreté pour un montant de 1 015 Euros. L'assurance a couvert ce vol et les détériorations et nous a remboursé 6 280 Euros. Pour renforcer la protection du local, nous y avons mis en place un système d'alarme.

Des travaux ont été effectués entre le chemin de la Fontaine des Joncs et les fonds de jardin du square Dukas. Il s'agissait de remplacer les madriers de soutènement de la pente qui étaient en mauvais état par un muret en parpaing. Le bac à sable du square Eric Satie, qui était devenu insalubre, a été à la demande des résidents, entièrement recouvert de dalles de jardin.

En ce qui concerne les espaces verts : il y a eu la plantation d'arbustes sur le talus à l'entrée de la résidence à droite en montant, ainsi que sur le talus au fond du square Eric Satie. Suivant le programme pluriannuel, l'élagage des arbres a été réalisé dernièrement.

Tout dernièrement, il a été de nouveau constaté la présence de nids de chenilles processionnaires dans les pins de la résidence. Je ne m'étendrai pas sur la dangerosité de celles-ci (voir journal n°370). Le conseil a donc décidé en urgence d'éradiquer ces nids par l'élagage des branches les supportant. Ceci a été fait dernièrement par la société Paulliat. La contamination étant importante en Ile-de-France, il n'est pas sûr que nous puissions garder ces pins dans les années à venir, la mise en place de pièges sera à tester l'année prochaine.

On peut constater que l'entretien de nos espaces vert est toujours d'aussi bonne qualité et ceci grâce au travail consciencieux de notre jardinier.

Depuis le 1er janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective obligatoire doit être proposée par l'employeur du secteur privé à tous ses salariés. Nous avons fait les démarches auprès

des assureurs pour trouver une solution à cette exigence.

Ce fut fort compliqué et nous avons enfin obtenu de Groupama une proposition de complémentaire santé que nous avons proposée à notre employé en sachant que l'ASLRB prenait à sa charge 50% du coût, soit 25 Euros par mois. Comme la loi le lui autorise, il a préféré garder sa mutuelle personnelle. On constate que la gestion de notre salarié devient de plus en plus complexe. Il faudrait qu'il reçoive la formation pour l'utilisation des produits phytosanitaires.

La DSN, Déclaration Sociale Nominative, va remplacer progressivement l'ensemble des déclarations concernant notre employé adressées aujourd'hui aux organismes de protection sociale obligatoire et complémentaire. Toutes les entreprises devront recourir à la DSN au plus tard le 1er juillet 2017. Pour l'ASLRB ceci implique à minima l'utilisation d'un logiciel de paye compatible DSN et avoir les outils pour effectuer ces déclarations en ligne. Si ça devient trop complexe, nous serons dans l'obligation de faire appel à un centre de gestion comptable.

Nous avons enfin fait numériser l'ensemble des plans établis lors de la création de la résidence. Ces plans peuvent être ainsi plus facilement consultables par Chacun.

Les nuisances dans notre résidence n'ont pas encore manqué cette année. Il y a eu des cambriolages, des voitures qui se sont retrouvées sur parpaings et sans roues, etc...

Les nuisances sonores sont définitivement réglées au triangle transfo. Elles persistent aux beaux jours à l'intersection de la rue du Moulin et du chemin de la Fontaine des Joncs. Les barrières qui ont été mises en place à cet endroit pour éviter les stationnements sauvages sont régulièrement déplacées. Je suis intervenu personnellement plusieurs fois ce qui m'a valu en retour de retrouver les plots en béton de cette barrière dans mon jardin et des bouteilles de verre fracassées sur ma façade de maison. Ces actes de vandalisme ont été signalés à la Mairie et les forces de Police sont venues constater les faits.

La salle Georges Brassens génère encore certains soirs des nuisances sonores et des problèmes de stationnement. Ceci a été rapporté à la Mairie via les Conseils de Quartiers où nous sommes présents. Fin octobre, nous avons fait un courrier à Mme Le Maire pour lui rappeler deux points concernant la sécurité dans la résidence.

Le premier point concerne la vitesse dans la résidence qui n'est pas suffisamment respectée et en conséquence nous avons demandé la mise en place d'un panneau de limitation à 30 km/heure à l'entrée de la résidence. Nous lui avons indiqué qu'en septembre un véhicule roulant rue Debussy a quitté la chaussée, percuté et descélé 4 poteaux de bordure du trottoir opposé au sens de marche. Cet accident aurait pu être plus grave si sur la trajectoire de ce véhicule s'étaient trouvées des personnes.

Le second point concerne la source rue Debussy qui en hiver provoque une plaque de verglas sur le trottoir : nous avons réitéré notre demande que les services techniques fassent les travaux pour le captage de cette eau et son évacuation dans les égouts.

A ce jour aucun des deux points ci-dessus décrits n'a été traité par la Mairie. Pour la source, les services techniques nous ont répondu que celle-ci étant tarie, elle serait traitée dès qu'elle aura retrouvé son débit optimal. A suivre ...

Pour conclure, beaucoup d'énergie a encore été dépensée pour que la tranquillité règne dans la résidence et à ses abords. Il est demandé à chacun de faire les efforts pour la respecter et également de contribuer à la faire respecter.

On peut déplorer une détérioration des chaussées et apparition des nids de poule. La chaussée n'étant pas propriété de la résidence du Bief, chacun peut alerter les services techniques de la Mairie.

Le mur anti-bruit sur l'autoroute, qui est maintenant terminé, ne donne guère satisfaction.

Une information vous sera donnée au point 10 de l'ordre du jour.

Concernant l'animation de la résidence, Halloween a été comme d'habitude très fréquentée par les enfants et fut un vrai succès. Il y eu aussi la fête des voisins, bien ancrée dans la vie de notre résidence et le pique-nique programmé en juin suivant la nouvelle formule (chacun apporte son panier et le partage avec ses voisins). Ce dernier a remporté un réel succès mais on peut toutefois noter que les bénévoles qui se sont chargés de la logistique étaient trop peu nombreux.

Toutes ces animations, qui représentent une part mineure dans notre budget, sont importantes pour créer un peu de lien social dans notre résidence. Leur organisation nécessite cependant pas mal d'efforts pour ceux qui s'en chargent.

2.2 Notre Organisation

Les 11 réunions du conseil se sont déroulées avec la sérénité et le sérieux indispensable pour être productives.

Les membres des différentes commissions (local ASLRB, rétrocession voirie, fibre optique, archivage) ont participé activement aux multiples réunions de travail permettant ainsi l'avancement des projets.

Comme vous le savez, le fonctionnement de notre ASL repose sur le bénévolat des membres du Conseil Syndical. Je tiens vraiment à remercier chaque membre qui y participe à sa mesure.

Le travail en commissions mérite d'être encore plus soutenu et surtout mieux réparti entre les membres du Conseil.

Je tiens à faire savoir que la charge que j'assume est aujourd'hui trop importante. Il est vrai que nous avons à traiter des projets exceptionnels (local ASLRB, rétrocession voirie, fibre optique).

Je souhaiterais, si je suis reconduit à ce poste, pouvoir déléguer plus de tâches. Pour ce, le Conseil Syndical a le besoin impérieux d'être renforcé. Je vous en reparlerai au point 4 de l'ordre du jour.

3. Investissement et projets

Le déploiement de la fibre optique dans la résidence est maintenant effectif. Nous en reparlerons au point 5 de l'ordre du jour.

Le projet «local ASLRB» avance lentement mais sûrement. Nous en reparlerons au point 6 de l'ordre du jour.

La finalisation de la rétrocession de la voirie est bien engagée. Nous en reparlerons au point 8 de l'ordre du jour.

J'en ai terminé et je voudrais vous inviter dès maintenant à rester après l'Assemblée Générale. Nous pourrons alors discuter autour d'un verre et ainsi mieux nous connaître.

Avant de répondre à vos éventuelles questions, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la Résidence.

Merci de votre attention.

4. Questions :

RAS

3°) Bilan financier 2015 (vote)

M. Macé, Trésorier, présente le bilan de l'exercice 2015.

Merci à Mme. VALENTIN et M. MAURY qui ont effectué la vérification des comptes.

Postes	Budgétés	Réalisés
Bureau	1 400,00 €	827,23 €
Animation	1 000,00 €	641,89 €
Frais comptes bancaires	370,00 €	425,26 €
Energie	900,00 €	488,81 €
Télévision & Internet	2 500,00 €	71,86 €
Assurances	1 100,00 €	1 078,67 €
Frais de personnel	49 300,00 €	48 040,01 €
Entretien	10 500,00 €	13 443,10 €
Renouvellement matériel	4 500,00 €	-3 868,16 €
Aménagement	99 500,00 €	6 124,66 €
TOTAL	171 070,00 €	67 273,33 €

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2015	67 273,33 €	Charges 2015	75 600,00 €
		Vente terrain	5 640,00 €
		Produits financiers	871,15 €
TOTAL	67 273,33 €		82 111,15 €

Résultat de l'exercice 2015 : 14 837,82 €

Questions : M. Siriu : Quelle est l'explication de l'écart d'environ 300 € en banque entre le 1/01/2015 et le 1/01/2016 ?

Réponse Trésorier : les variations sont normales sur le compte en banque au cours de l'année mais le bilan de l'exercice 2105 ressort largement bénéficiaire.

A 15h43, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote.

	Présents	Pouvoirs	Total
Votants	68	41	109
Contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0
Pour	68	41	109

Le bilan financier de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité.

4°) Election des syndics (vote)

4.1 Exposé du Président

Le Conseil Syndical, via les journaux et la convocation à L'AG, a lancé un appel pressant aux résidents, membres de l'ASLRB, de rejoindre le Conseil pour réaliser tout ou partie des tâches restant à assumer (comptabilité simple, gestion salaire, collecte des charges, etc...) et ainsi participer activement à la bonne gestion de notre résidence.

A ce jour, nous n'avons enregistré aucune candidature mais il est encore temps pour chacun de se présenter.

Je fais donc appel à vous avec insistance : « Venez nous rejoindre sans tarder au Conseil Syndical. Vous avez certainement des connaissances qui nous intéressent. Vous pourriez ainsi contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie et à la préservation de votre patrimoine. »

Suite à l'élection des syndics qui va suivre, le Conseil nouvellement constitué aura à décider du budget qui va vous être proposé.

Suite à l'élection éventuelle de nouveaux membres au Conseil Syndical, le Conseil examinera si de nouvelles possibilités sont apparues pour accomplir les tâches jusqu'à maintenant traitées par le Trésorier.

Si pas de ressources suffisantes, le Conseil sera amené à externaliser ces tâches, ceci entraînant une augmentation des charges qui seraient alors de 40 Euros par mois. Dans ce cas le Conseil, après délibération, soumettra à l'Assemblée le budget n°1.

4.2 Élection des syndics se représentant :

3 membres du Conseil arrivent en fin de mandat et deux d'entre eux se représentent : Hervé TRION et Jean-Luc FRAN CART.

A 15h47, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote pour la réélection de Hervé TRION.

	Présents	Pouvoirs	Total
Votants	68	41	109
Contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0
Pour	68	41	109

Hervé TRION est réélu à l'unanimité.

A 15h49, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote pour la réélection de Jean-Luc FRANCCART.

	Présents	Pouvoirs	Total
Votants	68	41	109
Contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0
Pour	68	41	109

Jean-Luc FRANCCART est réélu à l'unanimité.

4.3 Appel aux candidatures de nouveaux syndics :

Une résidente, Peggy MOREL, propriétaire se présente au mandat de Syndic.
Elle indique se proposer pour prendre en charge des activités liées à la charge de trésorerie.
Pas d'autre candidature malgré les appels du Conseil Syndical

4.4 Élection des nouveaux syndics

A 15h45, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote pour l'élection de Peggy MOREL.

	Présents	Pouvoirs	Total
Votants	68	41	109
Contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0
Pour	68	41	109

Peggy MOREL est élue à l'unanimité.

Les 3 syndics sont élus pour une durée de 3 ans.

4.5 Choix du budget 2016 :

Le Président de séance annonce une suspension de séance suite à cette élection pour permettre aux membres du Conseil de statuer sur le budget 2016 qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale en point 9 de l'Ordre du Jour.

Après 15 minutes, la séance reprend et le Président de séance restitue le résultat du vote des membres du Conseil :

8 membres du Conseil se sont prononcés pour un vote du budget cas n°1 prévoyant une augmentation des charges à 40 €,

3 membres du Conseil se sont prononcés pour un vote du budget cas n°2 prévoyant un maintien des charges à 35 €,

1 membre du Conseil s'est abstenu.

C'est donc le budget prévisionnel 2016 cas n°1 (charge à 40 Euros) qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

5°) Information sur les réseaux et fibre optique

Présentation faite par le Président ASLRB

1. Rappel

Le déploiement de la fibre optique sur Longjumeau est prévu au moyen de 2 types d'opérateurs :

- Opérateurs privés pour les secteurs rentables (Résidences, grandes copropriétés, etc ...)
- une délégation de service public a été confiée à la société TUTOR par EUROP'ESSONNE pour installer un réseau public complémentaire à celui déployé par les opérateurs privés sur les secteurs les plus rentables.

Nous avons été sélectionnés en août 2014 par l'opérateur privé Orange qui nous a alors fait une proposition pour le déploiement gratuit de la fibre optique dans notre résidence. Le 9 septembre 2014, nous avons signé avec la société Orange une convention d'installation, gestion, entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

2. Avancement des travaux

Il y a eu beaucoup de retard dans le démarrage des travaux. Le matériel a dû être modifié en cours de route. Nous n'avons pas cessé de relancer Sogetrel et Orange. Les travaux ont enfin démarré et nous pouvons vous confirmer qu'ils sont déclarés achevés depuis le 10 mars 2016.

Trois mois après cette date, chaque résident pourra, à son choix, établir un contrat de service pour l'accès à la communication à très haut débit par fibre optique auprès des différents opérateurs qui auront proposé leurs services. L'opérateur choisi par le résident finalisera le raccordement de la fibre jusqu'au domicile.

Nous pouvons espérer disposer de ces services à partir de mi-juin 2016.

6°) Information sur le projet local ASLRB

Présentation faite par le président ASLRB

6.1 Rappel du projet :

Il s'agit de remplacer l'Algéco en place par un bâtiment modulaire beaucoup plus grand.

L'ancien container est maintenu tel qu'il est pour le rangement du gros matériel.

Le bâtiment modulaire qui serait mis en place fait 45 m² et comprendrait trois pièces :

- l'atelier et le stockage du petit matériel
- un espace sanitaire, kitchenette, ...
- un espace rangement documents et archives, informatique et petite salle de réunion.

Le coût de ce projet est estimé à 95 000 Euros et financé en grande partie par la vente des bandes-pignon.

6.2 Démarches effectuées durant l'année écoulée

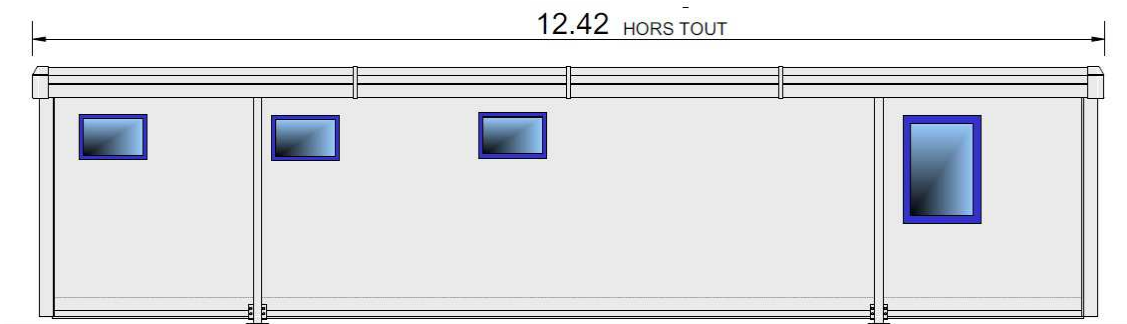
Un architecte a été sélectionné par la Commission Travaux. Il s'agit de la société Arch 91 avec qui nous avons passé un contrat d'études pour un montant de 4 800 Euros avec pour finaliser la demande de permis de construire.

Après différents allers-retours entre l'Architecte, PortaKabin (fournisseur du bâtiment modulaire) et la Commission Travaux, nous avons finalisé le projet (voir plans suivants).

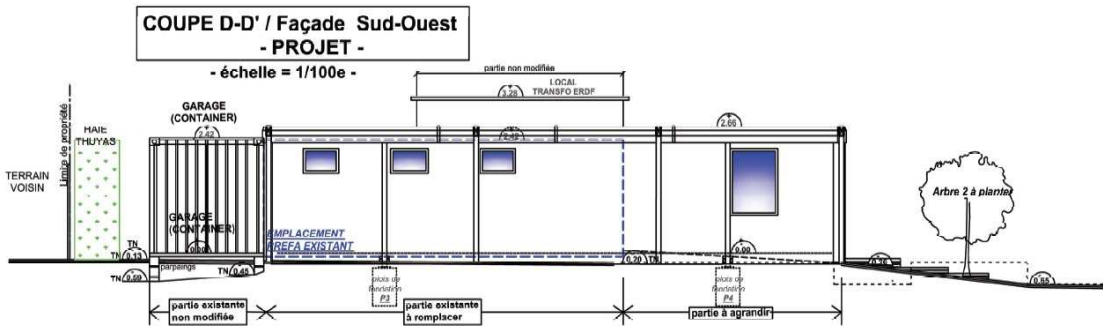
o Plan PortaKabin de dessus du modulaire



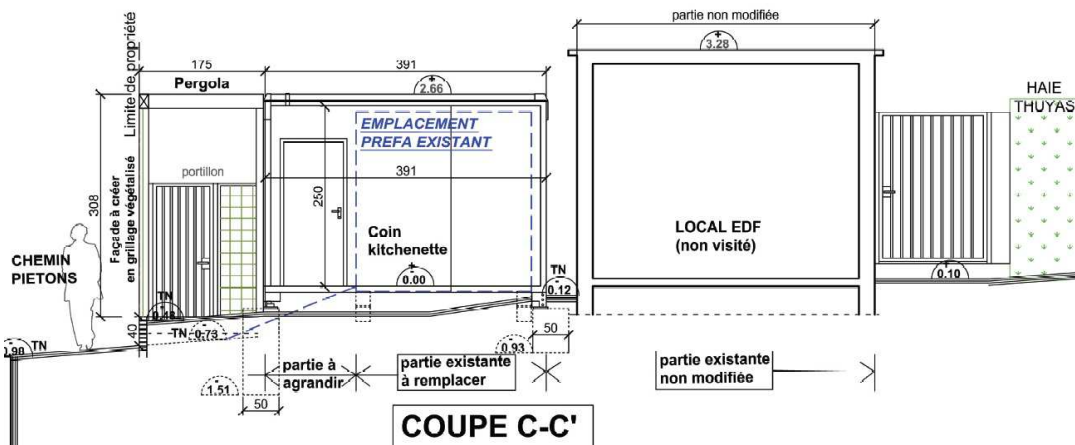
o Plan PortaKabin de la façade du modulaire



• Plan Architecte façade



- Plan Architecte coupe C-C'



Le devis PortaKabin pour le bâtiment modulaire fait apparaître un coût de 61 307 Euros (avant toute négociation commerciale). Ce coût est en hausse d'environ 10 % par rapport à nos estimations portant le coût total estimé du projet à environ 100 000 Euros. Cette somme est compatible avec nos budgets prévisionnels.

6.3 Objectifs 2016

- L'architecte fait la demande de permis de construire auprès de la Mairie.
- Une fois le permis de construire accordé, les autres postes de dépenses maîtrisées (taxes d'aménagement, fondations, aménagements extérieurs, etc ...), faire valider le projet lors d'une Assemblée Générale extraordinaire (vote à la majorité des 2/3) afin de pouvoir engager les dépenses.
- Planifier et démarrer les opérations de construction. On peut estimer que ceci pourrait démarrer durant le troisième trimestre 2016.

6.4 Questions

RAS

7°) Fin du programme vente bandes-pignons (AG 2004) ➤ Vote

Présentation faite par le président ASLRB

7.1 Rappel sur l'ancien programme de ventes :

Lors de l'AG 2004 a été mis à l'ordre du jour une «proposition visant à permettre l'acquisition par les propriétaires concernés les terrains jouxtant leurs propriétés». L'Assemblée a alors voté et le projet en question a été adopté.

Les prix de vente ont été fixés lors de l'AG 2005.

Un travail d'identification des parcelles susceptibles d'être vendues a été mené, puis un géomètre a établi les mesures touchant ces parcelles et le notaire a reçu de l'ASLRB les instructions pour mener les ventes. A noter que certains propriétaires se trouvant en pignon et n'ayant pas souhaités acheter n'ont, de ce fait, pas été associés à ce programme.

Les ventes ont commencé en juin 2009. A ce jour, 49 parcelles ont été vendues dont une en 2014 et deux en 2015. A ce jour, il resterait 8 parcelles incluses dans le programme de vente initial qui n'ont pas encore été vendues.

3. Objet de la résolution :

Le prix de vente du m² étant toujours celui fixé par l'AG 2005 se retrouve très peu élevé. En conséquence le Conseil estime qu'il est temps de mettre fin à ce programme et demande à l'Assemblée de voter la résolution suivante : « Le programme de vente des terrains validés par l'AG 2004 et dont les prix ont été fixés par l'AG 2005 prendra fin le 31 août 2016 ».

7.3 Questions :

Question M. Siriù : quelle est la raison de l'intervention d'un géomètre il y a quelques semaines dans la résidence.

Réponse Président de séance : la présence d'un géomètre était liée au projet de rétrocession des voiries qui sera abordé au point suivant de l'Ordre du Jour.

A 16h52, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote :

	Présents	Pouvoirs	Total
Votants	66	40	106
Contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0
Pour	66	40	106

La fin du programme de vente bandes-pignon de 2004 est adoptée à l'unanimité.

8°) Information sur le projet de rétrocession de voiries

Présentation faite par le président ASLRB.

1. Rappel

Lors de l'AG 2015, l'Assemblée a adopté le principe de participer financièrement à la finalisation de la rétrocession de la voirie de la Résidence du Bief pour un montant maximum de 6 000 Euros.

2. Point sur le projet

Le dossier « Enquête publique de voirie de la Résidence du Bief » a été consulté aux archives départementales et nous avons obtenu la copie des 2 plans de recollement visés par le Préfet et annexés à l'Arrêté Préfectoral de rétrocession. Nous avons maintenant l'ensemble des documents composant l'enquête publique.

Après clarification de certains points avec la Mairie, le Conseil a validé auprès de la société PROGEXIAL Géomètres-Experts le devis D2015-0135 pour un montant de 4 635,60 Euros correspondant au « Relevé topographique et division cadastrale en vue du classement des voies de la Résidence du Bief dans le domaine public ».

Ces derniers temps, vous avez certainement observé qu'un géomètre faisait des relevés dans la résidence. Il s'agit bien de la mission confiée à PROGEXIAL qui confirme la fin des relevés pour fin mars.

2. Objectifs 2016

A partir des éléments relevés il faudra définir précisément avec les services techniques de la Mairie les limites de l'emprise du futur domaine public. Quand d'un commun accord celles-ci seront fixées, PROGEXIAL établira les plans et documents précisant les nouvelles références cadastrales.

La Mairie pourra alors finaliser la rétrocession de voiries de la Résidence du Bief par les Actes qui s'imposent.

8.4 Questions :

RAS

9°) Budget prévisionnel 2016 et approbation des charges ➤ Vote

Présentation faite par le Trésorier

Le budget avec prestation de comptabilité extérieure (cas n°1) est proposé suite à la décision du Conseil Syndical (voir § 4.5)

DEPENSES	
Postes	Budget 2016
Bureau	2 000 €
Animation	1 000 €
Frais comptes bancaires	450 €
Energie	600 €
Télévision & Internet	2 500 €
Assurances	1 100 €
Frais de personnel	49 690 €
Entretien Résidence	12 000 €
Renouvellement matériel	10 000 €
Aménagement	100 000 €
<i>dont provision Local ASLRB</i>	95 000 €
Comptabilité externalisée	10 800 €
TOTAL	190 140 €

RECETTES	
Postes	Budget 2016
Charges de Janvier à Mars 2016	
35 €	
35 x 3 x 180	18 900 €
Charges de Avril à Décembre 2016	
40 €	
40 x 9 x 180	64 800 €
TOTAL	83 700 €

Montant des charges mensuelles 2016	
de Janvier à Mars 2016 :	35 €
de Avril à Décembre 2016 :	40 €

A 17h19, il est demandé à l'Assemblée de procéder au vote :

	Présents	Pouvoirs	Total
Votants	66	40	106
Contre	0	0	0
Abstentions	5 (Marliot 7 sq. Duparc, Dugue 35 sq. Duparc, Royer 3 sq. Satie, Guyot 6 sq. Satie, Guimonet 12 sq. Poulenc)	0	5
Pour	61	40	101

Le budget prévisionnel 2016 cas n°1 avec des charges mensuelles à 40 € est adopté à la majorité.

8°) Questions diverses.

- Le Président de l'ASLRB indique à l'Assemblée que la Mairie a été informée par l'ASLRB de l'augmentation des nuisances sonores depuis la fin des travaux de construction du mur anti-bruit de L'A6. Suite à cette démarche, la direction interdépartementale des routes de l'Ile-de-France (DRI), qui souhaite effectuer des mesures acoustiques chez les résidents situés à proximité du mur, a contacté le Président de l'ASLRB pour obtenir les coordonnées des résidents volontaires pour que ces tests soient réalisés chez eux.

Il a alors été fait appel aux volontaires et 11 personnes se sont présentées.

- Question de M. Siguier : un véhicule est en stationnement depuis 7 à 8 ans dans le square Satie.
Réponse du Président de l'ASLRB : il s'agit d'un problème de voirie que l'ASLRB ne peut régler. La Mairie et/ou la Police doivent être saisies de cette situation.

Plus personne ne sollicitant la parole, *le Président de séance déclare l'Assemblée Générale close à 17h31.*